

Discours d'introduction du préfet de région
Séminaire
Réussir le Grand Paris des véhicules électriques
– 28 janvier 2015 –

Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui et de vous voir si nombreux à la Préfecture de la Région d'Île-de-France, Préfecture de Paris pour ce nouveau séminaire, qui s'inscrit dans le prolongement des travaux que j'ai confiés à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE) **sur la soutenabilité énergétique du Grand Paris**. En effet, pour « Réussir le Grand Paris des véhicules électriques », et pour conduire notre région **sur la voie de la transition énergétique, la mobilisation de l'ensemble des acteurs régionaux est nécessaire**.

Le développement des mobilités électriques est en effet au cœur du projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale.

Ce projet de loi fixe l'objectif ambitieux de **7 millions de points de charge pour véhicules électriques en 2030**, sur le territoire national.

Pour atteindre cet objectif :

- les procédures de mise en place de bornes de charge dans les copropriétés - *sujet qui concerne particulièrement l'Île-de-France* - seront simplifiées, et le crédit d'impôt transition énergétique est d'ores et déjà étendu, depuis le 1^{er} septembre 2014, à l'installation des points de charge individuels.
- pour les projets de dimension importante, l'opérateur du réseau est dorénavant exonéré de redevance d'occupation afin de faciliter le déploiement du réseau d'infrastructures de recharge sur l'espace public.
- le projet de loi de transition énergétique prévoit la création d'une prime pour encourager la conversion en véhicule électrique des véhicules diesel anciens, en portant le bonus écologique actuel de 6300€ à 10 000€.
- l'obligation d'achat de véhicules « propres », lors du renouvellement des flottes publiques, sera à hauteur de 50 % pour l'Etat et de 20 % pour les collectivités territoriales.

Comme vous pouvez le constater, les différents leviers permettant le développement du véhicule électrique sont ainsi mobilisés afin de répondre aux grands enjeux de notre pays.

Le premier enjeu est écologique. Il s'agit de réduire de 75 % nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Ainsi, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (**SRCAE**) d'Ile-de-France, qui vise, parmi ses trois grandes priorités, **une forte réduction des émissions du trafic routier, fixe l'objectif ambitieux d'un million de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur les routes franciliennes d'ici 2030.**

Le deuxième enjeu est économique. Il s'agit de réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, qui sont massivement importés et viennent déséquilibrer notre balance commerciale : les importations d'hydrocarbures ont pesé jusqu'à 90% du déficit de notre balance commerciale, ces dernières années.

Le troisième enjeu est industriel. En cohérence avec les 34 plans de la Nouvelle France Industrielle, il s'agit de consolider une filière française des véhicules propres, porteuse de croissance verte et d'emplois.

L'Ile-de-France dispose en la matière de solides atouts. Outre la présence sur son territoire de nombreux grands groupes (Renault, PSA) et équipementiers, elle compte de très nombreuses ETI et PME sous-traitantes à la pointe de l'innovation, y compris pour les véhicules électriques à usage industriel, ainsi que 3 pôles de compétitivité de rang mondial qui travaillent sur la thématique de la mobilité durable : Advancity, Systematic et bien évidemment Mov'eo.

En Ile-de-France, le développement du véhicule électrique prend aussi un relief tout particulier compte tenu **des enjeux sanitaires que représentent les nuisances sonores en ville et la pollution atmosphérique** (oxydes d'azote et particules fines). Des objectifs forts en matière de réduction des émissions polluantes du trafic routier ont été définis dans le Plan de Protection de l'Atmosphère d'Ile-de-France (PPA), révisé en 2013.

Je tiens à souligner sur ce point la mobilisation sans précédent des pouvoirs publics en faveur de transports de personnes ou de marchandises **plus propres et de meilleure qualité en Ile-de-France**, illustrée par le volet multimodal du prochain Contrat de Projet Etat-Région (CPER) et l'investissement collectif de plus de 30 Md€ dans le Nouveau Grand Paris des transports.

Les projets d'aménagement liés au Grand Paris doivent aussi constituer **une opportunité** pour l'essor des mobilités durables, et en particulier des véhicules électriques : il s'agit de stimuler le déploiement d'infrastructures de recharge publiques, et la mise en place de l'écosystème nécessaire aux nouveaux usages.

Les collectivités territoriales exercent dans ce but une compétence majeure,

au travers des Plans Locaux de Déplacements, du volet mobilité des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) établis en déclinaison du SRCAE, et plus généralement des programmes de territoires qu'elles bâtissent.

Pour accélérer le rythme de déploiement des infrastructures de recharge par les collectivités, et accompagner ces démarches, l'Etat a lancé à l'été 2014 un nouvel appel à projets dans le cadre du programme des investissements d'avenir, géré par l'ADEME.

Les territoires ont donc un rôle moteur pour impulser une véritable dynamique de développement des véhicules électriques et faire de l'Ile-de-France, aux besoins de mobilité si prégnants, **une région exemplaire** en la matière, alors que nous accueillerons en décembre prochain la conférence internationale sur le climat au Bourget.

Pour assurer sa réussite, cette dynamique doit être **coordonnée** : il s'agit **d'éviter un déploiement non-maîtrisé de points de recharge rapide, gourmands en électricité, susceptible de renchérir la pointe de demande et de peser ainsi, à terme, sur l'infrastructure électrique.**

Dans le cadre de ses travaux sur la soutenabilité énergétique du Grand Paris, conduits en liaison avec les opérateurs énergétiques, la DRIEE a en effet établi qu'à l'horizon 2030, en intégrant la dynamique économique et démographique emportée par le Grand Paris, **les besoins de puissance électrique de l'Ile-de-France pourraient se trouver augmentés de 4 000 MW** (l'équivalent de la puissance développée par 4 tranches nucléaires), et ce en prenant en compte les efforts d'efficacité énergétique. Ces projections sont tout à fait significatives alors que l'Ile-de-France importe 90 % de sa consommation électrique.

L'infrastructure stratégique pour l'approvisionnement électrique de la région doit donc être préservée, et les usages de l'électricité doivent être optimisés pour tempérer ces nouveaux besoins.

Le message que je veux vous délivrer aujourd'hui, c'est donc de privilégier la recharge standard pour les véhicules électriques.

L'implantation de points de charge accélérée ou rapide, est ponctuellement nécessaire pour **rassurer les usagers et contribuer ainsi à l'essor du marché.** Mais leur déploiement doit être organisé, en fonction de besoins spécifiques et **en adéquation avec les capacités du réseau électrique.**

Je sais que les opérateurs énergétiques fournissent un appui dans ce sens et nous le verrons d'ailleurs cet après-midi.

Ainsi, j'ai souhaité que ce séminaire nous montre l'ensemble de ces enjeux, en s'appuyant sur les témoignages des acteurs concernés.

Il s'agit d'illustrer, à partir des bonnes pratiques déjà à l'œuvre sur nos territoires, en quoi la concertation et la coordination, en amont des projets, peuvent permettre de déployer les infrastructures de recharge et l'écosystème nécessaires au développement des véhicules électriques et à leurs nouveaux usages, tout en préservant durablement l'infrastructure d'approvisionnement électrique de la région.

Les enseignements de ces échanges, que je vous souhaite fructueux, devront nourrir la nécessaire mobilisation des acteurs franciliens, pour tirer tout le parti des grands projets d'aménagement et de territoires à venir dans la région, afin **de réussir collectivement le « Grand Paris des véhicules électriques ».**

Je vous remercie.